

DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

N° 8821

Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6146-1 et suivants, R.6143-38, R.6145-1 et suivants, D.6146-1 et suivants, D.6143-33 à D.6143-35,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du Centre National de Gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1er septembre 2023,

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 15 avril 2021 nommant Monsieur Simon RAOUT au centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies en qualité de directeur adjoint chargé de la performance à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu l'organigramme général du centre hospitalier de Valenciennes,

Vu le contrat de pôle 13 Ressources, en date du 01 décembre 2022,

Vu les fiches de poste de chacune des personnes mentionnées dans la présente délégation,

Vu les organigrammes des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Simon RAOUT assure la chefferie du pôle 13 Ressources et le pilotage de la direction de la performance :

- La direction de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers
- La direction des systèmes d'information
- La cellule méthode et projets.

Il peut en permanence signer tous les documents relatifs aux personnels médicaux des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies.

Article 2 : Pôle 13 Ressources

Délégation de signature est donnée à Monsieur Simon RAOUT, chef du pôle 13 Ressources des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions, contrats, notes de services et correspondances au titre du pôle 13 Ressources, ainsi que les achats et marchés publics afférents, dans la limite de 221 000 € H.T., effectués sur les comptes délégués pour les centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies.

Monsieur Simon RAOUT peut engager des dépenses afférentes à la direction du pôle 13 Ressources dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des règles de la commande publique et des recommandations imposées par la certification des comptes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Simon RAOUT, chef du pôle 13 Ressources, délégation de signature est donnée à Madame Perrine DHONT, Cadre administratif du pôle 13 Ressources, pour signer

- les bons de commande ;
- les ordres de mission ;
- les attestations de fonction;
- les documents relatifs aux rémunérations et notamment à la perception du supplément familial de traitement ou des variables de paie, en particulier en cas d'absence pour raison de santé (attestations de salaire) ;
- les documents nécessaires pour les agents en fin de contrat (attestation de travail, document pour France Travail...).

Centre Hospitalier de Valenciennes

Article 3 : Direction de la performance

Délégation de signature est donnée à Monsieur Simon RAOUT, directeur de la performance des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions, contrats, notes de services et correspondances au titre de la direction de la performance, ainsi que les achats et marchés publics afférents, dans la limite de 221 000 € H.T., effectués sur les comptes délégués pour les centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies.

Monsieur Simon RAOUT peut engager les dépenses afférentes à la direction de la performance (comptes figurant en annexe 1) dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des règles de la commande publique et des recommandations imposées par la certification des comptes. Il peut également mettre en recouvrement les recettes afférentes aux chapitres et articles des différents budgets pour tous les comptes de la classe 7

Article 4 : Direction de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Simon RAOUT, directeur de la performance, délégation de signature est donnée à Madame Odile DEMOULIN, directrice technique qualité gestion des risques relations avec les usagers des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, aux fins définies à l'article 4 relevant uniquement de la direction de la qualité, de la gestion des risques et de la relation avec les usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile DEMOULIN, directrice technique qualité gestion des risques relations avec les usagers des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, délégation de signature est donnée à Madame Delphine DELMAIRE, référente qualité, gestion des risques et des relations avec les usagers au centre hospitalier de Fourmies, aux fins définies au 1^{er} alinéa relevant uniquement de la direction de la qualité, de la gestion des risques et de la relation avec les usagers du centre hospitalier de Fourmies.

Article 5 : Direction des systèmes d'information

Pour les centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Simon RAOUT, directeur de la performance, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian SABBADINI, directeur des systèmes d'information des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, aux fins définies à l'article 4 relevant uniquement de la direction des systèmes d'information dans la limite de 500 000€ HT.

Pour le centre hospitalier de Valenciennes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian SABBADINI, directeur des systèmes d'information, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnauld CARIDROIT, ingénieur de la direction des systèmes d'information au centre hospitalier de Valenciennes, aux fins définies à l'article 4 relevant uniquement de la direction des systèmes d'information du centre hospitalier de Valenciennes dans la limite de 500 000€ HT.

Pour le centre hospitalier de Fourmies, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian SABBADINI, directeur des systèmes d'information, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric CAYLAR, référent des systèmes d'information au centre hospitalier de Fourmies, pour signer les actes et correspondances suivants relatifs au système d'information dans la limite de 221 000€ HT :

- Les courriers courants et pièces correspondant au fonctionnement de la direction du système d'information (DSI),
- Les conventions, avenants et documents relatifs aux systèmes d'information et de communication (messageries, transmission de données, applications et systèmes informatiques et bureautiques, accès à internet...),
- Les décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur,
- Les décomptes de sommes dues/ relatives à la liquidation des recettes dans le cadre de ses attributions,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence pour les personnels placés sous son autorité.

Monsieur Florian SABBADINI, Monsieur Arnauld CARIDROIT et Monsieur Frédéric CAYLAR veilleront au respect des dispositions :

- du Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,
- de la LOI n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Centre Hospitalier de Valenciennes

Article 6 : Garde de direction

Délégation de signature est donnée à Monsieur Simon RAOUT au titre de la garde de direction du centre hospitalier de Valenciennes, représentant de l'autorité légale à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qui lui sont confiées, toute décision ou correspondance liée à la vie hospitalière, notamment à la prise en charge des patients, à l'état civil, aux actes médico-légaux, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, à la continuité du service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste.

Cette délégation concerne également les procédures d'admission et les décisions prises sur le fondement de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 7 : Tous les documents, décisions signés par délégation du directeur général comportent la signature du délégataire ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci. Il est précisé que le délégataire signe par délégation du directeur.

Les délégataires saisissent le directeur général pour toute affaire nécessitant un examen spécifique et le tiennent informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui méritent une attention particulière, sachant que le Directeur peut, à tout moment, évoquer toute affaire relevant des champs délégués.

Article 8 : Le directeur général et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 9 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Elle fait l'objet :

- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord,
- D'un affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet,
- D'une transmission à la Trésorerie.

Elle sera par ailleurs :

- Portée à la connaissance du conseil de surveillance,
- Remise à chaque personne disposant d'une délégation.

Article 10 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Valenciennes, le 25 septembre 2024

Le Directeur général

Nicolas SALVI

Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision n° 8821

Délégation de signature et de nomination
d'ordonnateurs suppléants

Spécimen des signatures

Le directeur de la performance chef de pôle 13 Ressources

Monsieur Simon RAOUT



Le directeur des systèmes d'information

Monsieur Florian SABBADINI



Le directeur adjoint des systèmes d'information

Monsieur Arnaud CARIDROIT



La directrice technique qualité gestion des risques
relations avec les usagers des centres hospitaliers de
Valenciennes et de Fourmies

Madame Odile DEMOULIN



La référente qualité, gestion des risques et des
relations avec les usagers au centre hospitalier de
Fourmies

Madame Delphine DELMAIRE



Le responsable des systèmes d'informations au centre
hospitalier de Fourmies

Monsieur Frédéric CAYLAR



Décision n° 8821

Délégation de signature et de nomination
d'ordonnateurs suppléants

Articles & chapitres des divers budgets

687100	Amort. exceptionnel frais étude	67340	Annulation de titre ex-antérieur
687102	Amort. exceptionnel frais recherche	67341	Annulation titres hos. et tarif spé.
687103	Amort. exceptionnel frais de publicité	67348	Annulation autres titres ex-antérieur
681111	DAM frais études & recherches	661100	Intérêts des emprunts
681112	DAM autres immo incorporelles	661101	Intérêts intercalaires
681511	Dotation provision capital décès	661102	Intérêts sur ligne de trésorerie
		671800	Charges exceptionnelles
6815810	Provisions charges de personnel	672203	Ex-antérieur charges à caractère général
6815820	Provisions charges médicales	6571	Subventions, participation
6815830	Provisions charges hôtelières & générales	6578	Autres subventions
6815840	Provisions charges amortis. et frais financiers		
164100	Emprunts Caisse Dépôts & Cautionnement	16500	Dépôts et cautionnement reçus
164101	Emprunts Dexia	203100	Compléments de mission
164102	Emprunts Caisse d'épargne	658800	Autres Charges de Gestion
164103	Emprunts Société générale	667000	Charges Nettes/Cessions Val M0b
164104	Emprunts BNP	668000	Autres Charges Financières
164105	Emprunts organics	681740	Dotation Créances Irrécouvrables
2768	Intérêts courus	622800	Frais d'actes IRM
675000	Valeurs Compt. Des éléments d'act.	654000	Pertes sur créances irrécouvrables
681110	Dot. Cptes Amort. Frais 1 ^{er} Etabli	627100	Services bancaires
681123	Dot. Cptes Amort. Constructions	622810	Frais d'actes IRM
681124	Dot. Cptes Amort. Installations		
681125	Dot. Cptes Amort. Matériel Outilla		

Centre Hospitalier de Valenciennes

681126	Dot. Cptes Amort. Mobilier
681127	Dot. Cptes Amort. Matériel Transpo
681128	Dot. Cptes Amort. Matériel Bureau
681510	Provisions pour risques
678	Autres charges exceptionnelles
1677	Emprunts Caisse Assurance Maladie
208101	Autres immob.
2183210	Mat. Bureau Mat informatique
203101	Frais d'étude D.S.I.O.
2135180	Agenc ^t , Aménag ^t , Installation informatique
602651	Fournitures informatiques stockées
606251	Fournitures informatiques directement affectées
613251	Locations mobilières informatiques
6151610	Maintenance informatique à caractère médical
6152610	Maintenance informatique à caractère non médical
626501	Abonnement Intranet
628400	Informatique (logiciels et matériels)
618401	Cotisations informatiques
672202	Ex-antérieur informatique à caractère médical
672302	Ex-antérieur informatique à caractère général